



Toutes les cotes sont données à titre indicatif. L'entrepreneur devra les vérifier sur place avant exécution de ses travaux.
 Prière de se référer aux Dossiers des Ouvrages Exécutés fournis par les entreprises pour les repérages et dimensionnements et détails de leurs ouvrages, notamment pour les lots techniques. Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.
 Ces plans restent la propriété exclusive de l'architecte ; leur reproduction ne peut s'effectuer sans son accord.